

FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Dialogue avec la famille

Le dialogue entre la famille et l'Établissement sera établi en premier lieu par l'intermédiaire du professeur principal. Pour cela, les parents recevront la liste des professeurs principaux et leurs heures de permanences. Les parents demanderont un rendez-vous au professeur principal aux heures réservées à cet effet. Le cas échéant, le professeur principal proposera une autre heure.

En cas de besoin, vous pouvez également demander un rendez-vous avec un professeur, un membre de l'Équipe de direction ou avec un membre du Département d'orientation.

2. Assistance et justificatif

- a) En cas d'absence et quelle qu'en soit la raison, les parents devront remplir un justificatif et le remettre au professeur principal dans un délai de jours à partir de la date de l'absence, afin d'éviter que cette absence soit considérée comme “non justifiée”.

Les absences (justifiées et non justifiées) seront signalées par courrier aux parents qui pourront ainsi en vérifier la véracité.

- b) En cas de retards non justifiés répétés, le professeur pourra donner un avertissement écrit à l'élève.

3. Récréation

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année..... de Éducation Secondaire Obligatoire (E.S.O.) doivent rester dans l'établissement pendant la récréation dans les espaces réservés à cet effet (terrains de sport) ou à la cafétéria.

Les élèves des autres années peuvent sortir de l'établissement pendant la récréation, et doivent rentrer à temps pour le début des cours en évitant des retards non justifiés (sans justificatif des parents).

4. Avertissements écrits

Le professeur peut imposer cette mesure disciplinaire à un élève s'il considère que son comportement n'est pas correct ou si l'élève n'a pas respecté ses obligations.

L'avertissement écrit est envoyé par courrier aux parents. Trois avertissements donnent lieu à un préavis. En cas de quatrième avertissement, un rendez-vous sera pris avec la famille et l'élève sera renvoyé de l'établissement pendant un jour.

5. Intercours

Entre les cours, les élèves ont 5 minutes de battement pendant lesquelles ils changeront éventuellement de classe pour les matières ayant une classe spéciale : musique, tech-

C.A.R.E.I. –Centro Aragonés de Recursos para la Educación Intercultural

Documento facilitado por GRUPO DE TRABAJO “MATERIALES DE ACOGIDA Y ADAPTACIÓN PARA ALUMNOS INMIGRANTES” y traducido por GLS Servicios Lingüísticos
nologie, informatique, gymnastique, etc. En aucun cas, il ne s’agit d’un moment pour déranger, crier, chahuter, se poursuivre dans les couloirs, aller à la cafétéria, etc.

6. Règlement concernant le tabac

Comme il est stipulé dans le Règlement Interne ainsi que par la Législation de la Communauté autonome d’Aragon, il est absolument interdit de fumer dans l’enceinte de l’établissement (aussi bien à l’intérieur des bâtiments qu’à l’extérieur).